

Save the date: 1ère journée nationale de la Santé à Domicile

Sous le haut patronage du Ministère de la Santé :

La Fédération des PSAD lance la 1ère Journée nationale de la Santé à Domicile le mercredi 28 novembre 2018

Véritable pilier de la stratégie nationale de santé, la santé à domicile représente aujourd'hui un enjeu crucial en raison de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, du vieillissement de la population et du développement de l'ambulatoire.

Perte d'autonomie liée à l'âge, maladies de longue durée dites « chroniques » ou encore, immobilisation temporaire à la suite d'un accident... 81% des Français se disent aujourd'hui favorables au fait d'être pris en charge à domicile¹. Forte de ce constat, la Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) souhaite prendre position et, plus que jamais, être un acteur engagé.

C'est pourquoi la Fédération des PSAD lancera le mercredi 28 novembre 2018, la première Journée Nationale dédiée à la Santé à Domicile. Une initiative saluée et appuyée par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

La journée de la Santé à Domicile, un moment clé pour mettre en lumière l'ensemble des métiers qui permettent d'assurer le suivi des patients à domicile

Créée en 2013, la Fédération des PSAD, fête ses cinq années d'existence cette année. Elle souhaite ainsi profiter de cette première Journée Nationale de la Santé à Domicile pour présenter la diversité de ses métiers et démontrer le rôle indispensable que jouent les prestataires de Santé à Domicile dans la **continuité et la coordination des soins depuis l'hôpital vers la ville.**

La Santé à domicile en quelques chiffres :

- Deux millions de patients pris en charge à domicile
- 3000 sites permettant de couvrir 100% du territoire national
- 20 000 salariés dont 4000 professionnels de santé

Au plus près des patients, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) mettent en œuvre les prestations et technologies nécessaires au traitement et à sa bonne observance. Ils accompagnent les patients tout au long de leur parcours en lien avec les autres acteurs de santé..

**La 1ère journée de la Santé à Domicile
aura lieu le 28 novembre 2018**

Un temps fort pour :

- Saluer l'ensemble des acteurs qui participent activement au suivi des patients traités à domicile

¹ Enquête Viavoice, réalisée en novembre 2017, sur un échantillon représentatif de 1000 français

Save the date

*Elle sera reconduite chaque année
à la même date*

- Donner la parole aux patients ainsi qu'aux aidants
- Apporter un éclairage sur les innovations technologiques et organisationnelles mises en œuvre dans ce secteur
- Faire le point sur les perspectives d'avenir et les défis à relever

Les PSAD : un acteur essentiel pour la santé de demain

Alors que 81% des Français se disent favorables au fait d'être soignés à domicile et que le développement d'alternative à l'hospitalisation constitue l'un des piliers de la **Stratégie Nationale de Santé (SNS)**, **Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de changer de paradigme en construisant un parcours de soins véritablement centré sur les attentes et besoins des patients, tout en renforçant la complémentarité entre l'hôpital et la ville.**

Pour amorcer ce virage, il est crucial de s'appuyer sur des acteurs qui assurent d'ores et déjà la continuité des soins depuis l'hôpital vers la ville. A ce titre, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) disposent de l'ensemble des leviers nécessaires pour répondre aux différents objectifs que le gouvernement s'est fixé au titre de la Stratégie Nationale de Santé :

- **La lutte contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins :** Le maillage territorial des PSAD constitue un outil clé de lutte contre les déserts médicaux puisque les 3 000 sites existants et la capacité de déploiement à grande échelle des PSAD leur permettent d'intervenir sur tous les lieux d'habitation, même les plus isolés.
- **L'amélioration de la pertinence et de la qualité des soins :** Les prestations de suivi à domicile permettent de veiller à ce que le patient adhère au traitement qui lui a été prescrit par le médecin. En assurant le retour d'information vers les professionnels de santé et en accompagnant le patient dans la bonne gestion de sa pathologie, les prestataires concourent à l'efficacité du traitement en permettant, le cas échéant, son ajustement par le médecin prescripteur.
- **Le développement de l'innovation en santé :** Avec aujourd'hui 700 000 patients concernés, le télésuivi de l'apnée du sommeil, mis en place par les prestataires de santé à domicile, représente la plus grande opération de télésanté jamais menée en Europe. A travers la mise en place de cet outil, les prestataires de santé à domicile démontrent leur capacité à être force de proposition et d'action à la fois en matière d'innovations technologiques, organisationnelles (données du patient récoltées en temps réel) et structurelles (rémunération des prestataires à la performance).

Pour Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD, « *Le développement de la prestation de santé à domicile est incontournable. C'est une opportunité d'abord pour les patients, mais aussi pour notre système de santé en général. Reste à nous, avec l'ensemble des parties prenantes, d'accompagner le virage ambulatoire avec comme objectif premier l'amélioration de la qualité de vie et de l'autonomie des patients.*

Pour plus d'informations, veuillez [télécharger le dossier de presse](#) ou contacter [A+ Conseils](#)

Clara DALLAY

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 48 45 01 53](tel:+33648450153)

Email: clara.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 31 09 03 83](tel:+33631090383)

Email: christelle@aplusconseils.com